

Honoraires de transaction

Honoraires en vigueur au 20/9/2022

Prix de vente hors honoraires	Toutes transactions (dont fonds de commerces, pas de porte, terrains, murs commerciaux...)
	Honoraires vendeur TTC (dont tva en vigueur)
Jusqu'à 40 000,00€	Forfait de 4 000,00€
De 40 001,00€ à 60 000,00€	Forfait de 6 000,00€
De 60 001,00€ à 100 000,00€	8,00%
De 100 001,00€ à 150 000,00€	7,50%
De 150 001,00€ à 300 000,00€	7,00%
De 250 001,00€ à 400 000,00€	6,50%
De 400 001,00€ à 550 000,00€	6,00%
De 550 001,00€ à 650 000,00€	5,50%
Plus de 650 000,00€	5,00%

Viager et nue-propiété :

Le montant des honoraires d'agence seront calculés sur la base de la valeur vénale du bien.

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, fixés en libre entente avec les parties et acceptés, sauf si une autre convention est entendue et précisée dans le mandat.

Honoraires d'estimation

Les honoraires d'estimation d'un bien immobilier rentrent en vigueur dès lors que le vendeur ne confie pas à l'agence son bien à la vente ou à la location. Les honoraires d'estimation sont redevables dès lors que le client reçoit son avis de valeur (par tous moyens).

Ils s'élèvent à :

Pour les biens de moins de 100 m ² (surface habitable hors annexes)	150 euros TTC
Pour les biens de 100 m ² à 300 m ² (surface habitable hors annexes)	250 euros TTC
Pour les biens de plus de 301 m ² (surface habitable hors annexes)	300 euros TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant confié le mandat initial.

Honoraires de location

Honoraires en vigueur au 20/9/2022

Les honoraires ci-dessous concernent les biens dits locaux d'habitation selon la loi Alur :

BIENS NON GERES PAR L'AGENCE ORPI

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataires

- de 15 m² à 34 m² : 8 €/m²
- de 35 m² à 64 m² : 5 €/m²
- de 65 m² à 89 m² : 4 €/m²
- de 90 m² à plus : 3 €/m²

Charge propriétaires

- de 15 m² à 34 m² : 8 €/m²
- de 35 m² à 64 m² : 5 €/m²
- de 65 m² à 89 m² : 4 €/m²
- de 90 m² à plus : 3 €/m²

Etat des lieux

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

BIENS GERES PAR L'AGENCE ORPI

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataires

- 8 €/m²

Charge propriétaires

- 8 €/m²

Etat des lieux

Charge locataire : 3 €/m² *

Charge propriétaire : 3 €/m² *

Locaux commerciaux et autres biens que ceux destinés à l'habitation (garage, professionnels, parking...)

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail et état des lieux d'entrée : 12% TTC du loyer annuel

En cas de **délégation de mandat**, les honoraires applicables sont ceux de **l'agence** ayant confié le mandat initial.